



## Rupture contrat de travail

Par **CARCERERI\_old**, le **18/12/2007** à **20:58**

Mon contrat de travail précise: "une prime annuelle sur objectifs sera versée en fin d'année. Les modalités seront définies en commun accord avec la Direction. Il est d'ores et déjà convenu que pour l'année 2007 le montant de cette prime est fixé à 2000€". Cette prime m'est refusée par mon employeur au motif de ma démission au 01/02/08?? Merci de votre avis sur cette lecture "particulière" de mon contrat.